



# Assemblée générale

Soixante et onzième session

**82<sup>e</sup>** séance plénière

Mercredi 24 mai 2017, à 10 heures  
New York

Documents officiels

Président : M. Thomson ..... (Fidji)

*En l'absence du Président, M. Pecsteen de Buytswerve (Belgique), Vice-Président, assume la présidence.*

La séance est ouverte à 10 h 20.

## Point 125 de l'ordre du jour

### Multilinguisme

#### Rapport du Secrétaire général (A/71/757)

#### Projet de résolution (A/71/L.68)

**Le Président par intérim** : Je donne maintenant la parole au représentant du Bélarus qui va présenter le projet de résolution A/71/L.68.

**M. Dapkiunas** (Bélarus) (*parle en russe*) : En général, les diplomates n'ont pas coutume de se poser des questions gênantes, mais parfois ces questions sont dans l'air même lorsqu'elles ne sont pas posées tout haut. Aujourd'hui, je me dois de poser une question gênante. Est-ce vraiment le moment pour l'Assemblée générale de parler de traduction alors que des dizaines, des centaines, voire des milliers de personnes continuent à mourir dans le monde à cause de la guerre, de la faim ou de la maladie? Un point de l'ordre du jour consacré aux langues et à la traduction se justifie-t-il alors que le monde peine dans ses efforts pour établir un modèle mondial durable en matière de sécurité, de développement équitable et de respect des droits de l'homme? Ma réponse sera courte. Oui, le moment est bien choisi et cela se justifie tout à fait. Pourquoi? Parce que la portée et la

signification du projet de résolution A/71/L.68, présenté à l'Assemblée aujourd'hui, vont bien au-delà d'une simple marque de respect à l'égard d'une profession bien connue étroitement liée à la diplomatie et aux affaires internationales. Le fondement et le caractère opportun du projet de résolution participent du symbolisme du sujet qu'il aborde et de son importance pour le travail de l'ONU.

Premièrement, le projet de résolution ne concerne pas des institutions ou des entités, mais avant tout des personnes, ces héros invisibles et aujourd'hui encore méconnus qui livrent sur le front linguistique la bataille pour la transparence dans la communication, le bon sens et la compréhension mutuelle. Malheureusement, dans notre travail, cette attention à l'être humain, qui est pourtant d'une importance fondamentale, cède souvent le pas à la tentation de nous limiter à une analyse institutionnelle des problèmes auxquels nous devons faire face.

Deuxièmement, il s'agit d'un projet de résolution sur le phénomène fragile et mystérieux qui est la pierre angulaire de l'identité nationale de chacun des Membres des Nations Unies et de chacun de nos peuples, et qui nous aide à comprendre qui et ce que nous sommes : le rôle, encore trop peu considéré, des langues dans la vie de la société humaine.

Troisièmement, comme la résolution 69/324 sur le multilinguisme, le texte est l'expression de notre conviction commune que chaque langue est la synthèse de nos points communs et de nos particularités. Il

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

17-14 793(F)



Document adapté

Merci de recycler



reflète l'idée d'un monde uni qui tire sa force de sa diversité et que pour parvenir à l'unité, nous devons travailler sans relâche pour promouvoir, défendre et préserver la diversité culturelle et linguistique de notre monde, condition *sine qua non* du renforcement de l'esprit d'ouverture, d'équité et de dialogue dans nos relations mutuelles.

Quatrièmement, bien que le projet de résolution soit officiellement dédié à tous les membres des professions linguistiques en général, en un sens, il nous concerne tous, nous qui sommes réunis ici à l'ONU pour faire avancer notre quête d'un monde plus sûr, plus durable et plus juste. Dans son acception la plus élevée, la traduction est un art aussi bien qu'un métier qui aide à construire des ponts entre les civilisations, les cultures et les visions du monde. Dans un monde qui excelle à ériger des murs et à créer sans cesse de nouvelles lignes de fracture, toute invitation ou sagesse qui nous enseigne à mieux développer l'amitié et la compréhension entre nous – à bâtir des ponts aussi bien au sens propre qu'au sens figuré – ne peut jamais être superflue.

Je suis très reconnaissant envers la délégation de l'Azerbaïdjan, un pays ami, pour le soutien précieux qu'elle nous a apporté dès le début afin de concrétiser cette initiative, de même qu'envers tous les parrains et cosignataires du projet de résolution. Il n'est pas toujours facile d'être parmi les premiers à soutenir un nouveau sujet inexploré, mais cela vaut toujours la peine. Au nom des délégations qui ont travaillé sur le projet de résolution, j'exprime ma reconnaissance aux dirigeants et à nos nombreux collègues du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, dont les conseils et l'appui ont rendu possible l'événement d'aujourd'hui. Au nom des coauteurs du projet de résolution, je m'incline devant les traducteurs qui travaillent dans le calme de leurs bureaux, loin de cette salle, et les interprètes, assis dans leurs cabines, désormais plus visibles aux yeux du monde, et tous les linguistes professionnels qui œuvrent à promouvoir la paix, la compréhension mutuelle et le développement. J'espère que les paroles prononcées aujourd'hui à l'Assemblée générale au sujet de la traduction professionnelle et des linguistes de profession ne seront pas les dernières que nous entendrons sur cette question. La délégation biélorussienne estime que la protection juridique des traducteurs travaillant dans les zones de conflit et les situations à haut risque est un sujet qui mérite tout particulièrement d'être approfondi.

L'élément le plus symbolique du projet de résolution est la proclamation du 30 septembre Journée internationale de la traduction. Qu'est-ce que cela peut faire si les traducteurs, professionnels et amateurs la célèbrent déjà depuis 63 ans? Le fait que l'ONU, aujourd'hui, mette tout son poids derrière ces mots et proclame officiellement cette journée est incontestablement positif. Il n'est jamais trop tard pour bien faire.

**M. Meza-Cuadra** (Pérou) (*parle en espagnol*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Groupe des Amis de la langue espagnol au sein des Nations Unies, que le Pérou préside actuellement. Ce groupe rassemble une vingtaine de pays hispanophones répartis sur trois continents et s'appuie également sur des groupes similaires à Genève et à Vienne. L'objectif principal du Groupe des Amis de la langue espagnol au sein des Nations Unies est la promotion et l'usage de l'espagnol à l'ONU en tant que deuxième langue la plus parlée dans le monde et deuxième langue la plus consultée à l'ONU, tant pour ce qui est du site Internet que des réseaux sociaux de l'Organisation.

Il convient de reconnaître l'intérêt croissant des populations hispanophones pour le travail de l'ONU, ce qui représente un véritable défi pour les activités de l'Organisation qui doit s'adapter et répondre à un nombre durablement croissant de consultations, de communications et de demandes de la part du public hispanophone du monde entier. Dans ce contexte, le Groupe des Amis de la langue espagnole soutient et promeut le multilinguisme en tant que valeur fondamentale de l'Organisation dans toutes ses activités et l'image qu'elle projette dans le monde. Nous estimons que le multilinguisme, en tant que mandat transversal, nous permettra d'avoir un dialogue multilatéral véritable, en particulier avec d'autres groupes linguistiques, un dialogue fondé sur le respect et la promotion du multiculturalisme et de l'entente internationale.

À cet égard, nous nous félicitons du rapport du Secrétaire général sur le multilinguisme (A/71/757), qui détaille les diverses activités entreprises par la Secrétaire générale adjointe chargée du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences en sa qualité de Coordonnatrice pour le multilinguisme. Le Groupe des Amis de la langue espagnole appuie le mandat proposé pour le rôle de Coordonnateur pour le multilinguisme, décrit à l'annexe II du rapport, qui nous l'espérons contribuera à la mise en œuvre d'une ligne d'action concertée, uniforme et cohérente concernant le

multilinguisme dans toutes les entités et à l'échelle de tout le système des Nations Unies. Nous apprécions à sa juste valeur le travail important entrepris à ce jour par la Coordonnatrice pour le multilinguisme et invitons les chefs de département et de bureau à soutenir ces efforts, notamment en nommant des fonctionnaires pour participer au réseau de référents et en tenant davantage compte des considérations linguistiques dans leurs cadres stratégiques. Nous accueillons favorablement également l'initiative d'élaborer un cadre d'action pour l'ensemble du Secrétariat qui fournira des orientations à toutes les entités du Secrétariat dans l'exécution des mandats relatifs au multilinguisme, ainsi que celle de mettre en place une semaine du multilinguisme.

Le Groupe des Amis de la langue espagnole a examiné avec beaucoup d'intérêt le rapport du Secrétaire général et voudrait faire quelques observations sur le chapitre III relatif à l'intégration du multilinguisme au Secrétariat. Nous voudrions signaler que les mécanismes de recrutement et de gestion des ressources humaines dans la plupart des départements et des bureaux ne sont toujours pour l'essentiel disponibles qu'en deux langues, l'anglais et le français. Nous souhaiterions par exemple que le Bureau de la gestion des ressources humaines mette au point une brochure d'information sur Inspira en espagnol. Par ailleurs, en plus de générer la documentation dans les six langues officielles, il importe également de la mettre régulièrement à jour. Par exemple, le Manuel des achats n'est disponible que dans trois des langues officielles et n'est actualisé qu'en anglais.

Nous saluons le lancement de la plateforme de publication en ligne, UN iLibrary, actuellement disponible en anglais, en français et en japonais, et nous espérons que sa version dans les quatre autres langues officielles verra effectivement le jour cette année.

Nous souhaitons aussi réitérer auprès du Département de l'information notre demande relative aux communiqués de presse. Nous jugeons crucial que le Département puisse fournir des informations opportunes, exactes et complètes sur toutes les réunions intergouvernementales publiques dans les six langues officielles.

Nous accueillons avec satisfaction l'élaboration du site Web consacré aux carrières linguistiques. Dans le même ordre d'idée, nous considérons essentiel de mieux faire connaître la tenue annuelle du Concours de traduction Saint-Jérôme. Le Groupe insiste sur l'importance pour l'Organisation d'avoir à sa

disposition un ensemble de traducteurs, d'interprètes et de réviseurs professionnels. Nous sommes certains que le Secrétariat continuera à s'attacher à sélectionner les meilleurs professionnels et à garantir que soient réunies les conditions permettant d'avoir des services d'interprétation et de traduction de grande qualité au travers de processus adaptés aux normes internationales les plus élevées.

En effet, le Groupe des Amis de la langue espagnole reconnaît le travail important réalisé par les traducteurs, les interprètes et les autres professionnels de services linguistique pour promouvoir le multilinguisme, et à cet égard, nous nous félicitons de l'adoption, qui doit avoir lieu ce matin, du projet de résolution intitulé « Le rôle de la traduction professionnelle dans le rapprochement des nations et la promotion de la paix, de la compréhension et du développement ».

Tout en réaffirmant son engagement sans réserve en faveur du multilinguisme et des activités y afférentes du Secrétariat, le Groupe des Amis de la langue espagnole reste à l'entière disposition de l'Assemblée.

**Le Président par intérim** : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/71/L.68, intitulé « Le rôle de la traduction professionnelle dans le rapprochement des nations et la promotion de la paix, de la compréhension et du développement ». J'informe l'Assemblée qu'à ce stade il n'est plus possible de se porter coauteur du projet de résolution via e-sponsorship.

Je donne maintenant la parole à la représentante du Secrétariat.

**M<sup>me</sup> Pollard** (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : Je tiens à annoncer que, depuis le dépôt du projet de résolution A/71/L.68, outre les délégations énumérées dans le document, les pays suivants s'en sont également portés coauteurs : Argentine, Bahreïn, Chine, Fédération de Russie, Iran (République islamique d'), Iraq, Israël, Kazakhstan, Kirghizistan, Liban, Namibie, Nicaragua, Ouzbékistan, Pérou, République centrafricaine et Tadjikistan.

**Le Président par intérim** : Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/71/L.68?

*Le projet de résolution A/71/L.68 est adopté (résolution 71/288).*

**Le Président par intérim** : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 125 de l'ordre du jour.

Je saisis cette occasion pour remercier à mon tour les interprètes de leur travail professionnel.

**Point 126 de l'ordre du jour (suite)**

**Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales ou autres**

**j) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation internationale de la Francophonie**

**Projet de résolution (A/71/L.69)**

**Le Président par intérim** : Je donne à présent la parole au représentant de Madagascar qui va présenter le projet de résolution A/71/L.69.

**M. Andrianarivelo-Razafy** (Madagascar) : Au nom des États et des gouvernements membres de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), j'ai l'honneur de présenter le projet de résolution A/71/L.69, intitulé « Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation internationale de la Francophonie », au titre du point 126 j) de l'ordre de jour de la soixante et onzième session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Deux ans après l'adoption de la dernière résolution en avril 2014 ayant le même intitulé (résolution 69/270), les défis auxquels fait face notre monde en perpétuelle mutation n'ont cessé de se multiplier et de se diversifier. Ces défis touchent des domaines divers dont notamment la paix et la sécurité internationales, le développement, les droits de l'homme, la lutte contre le terrorisme, le réchauffement climatique qui entraîne des déplacements massifs forcés de millions de personnes et aggrave les situations de vulnérabilité existante dans plusieurs régions du monde.

La promotion de la paix et la lutte contre la pauvreté dans toutes ses dimensions et ses formes deviennent alors une mission prométhéenne et dans certains cas sisyphéenne. Le nier n'est plus plausible, ni possible. Plutôt que d'ergoter sur ce constat amer, on devrait sans tarder s'en emparer, le traduire en terme politique, et renforcer les actions et les mesures de la communauté internationale en vue d'en annihiler les effets dévastateurs.

Les enjeux sont vitaux et nos réponses doivent être à la hauteur de nos ambitions, et surtout être à la

hauteur des besoins grandissants des populations. La Francophonie et ses 78 États membres s'efforcent de mettre en œuvre et de renforcer les engagements pris et de multiplier les actions aux côtés de l'OIF. Les États et les gouvernements membres de la Francophonie concrétisent leur prise de conscience et se joignent, à travers ce projet de résolution, aux efforts des Nations Unies pour œuvrer de concert dans les domaines politique, économique, social, humanitaire, environnemental, énergétique, culturel et linguistique, ainsi que dans le domaine des droits de l'homme, pour apporter ensemble des réponses adéquates à ces défis mondiaux.

Ce projet de résolution arrive à un moment crucial de l'histoire des Nations Unies. En effet, il vient presque deux ans après l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030, après l'adoption du Plan d'action d'Addis-Abeba sur le financement du développement, et plus d'une année après l'Accord de Paris. Il réaffirme dans son préambule la volonté politique de la communauté internationale, y compris des États et des gouvernements membres de l'OIF, de parvenir, travers la réalisation et l'accomplissement des 17 objectifs de développement durable et des 169 cibles, au développement durable, et ce dans ses trois composantes, à savoir économique, sociale et environnementale.

Comme dans la Déclaration d'Antananarivo, et dans les résolutions – documents de base de nos négociations – adoptées par les chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, à Antananarivo, les 26 et 27 novembre 2016, plusieurs paragraphes rappellent la ferme volonté des États et des gouvernements membres de l'OIF de poursuivre et de renforcer la coopération avec l'Organisation des Nations Unies dans la réalisation de ces objectifs du développement durable d'ici à 2030, une coopération qui se veut étroite, forte et riche pour un monde meilleur.

Ce texte rappelle également l'attachement et la mobilisation de la Francophonie dans les domaines des droits de l'homme, de l'égalité hommes-femmes concrétisée par la décision du Sommet de la Francophonie d'Antananarivo de créer au sein de la Francophonie une entité permanente chargée de promouvoir l'égalité hommes-femmes, dans les domaines de l'autonomisation des femmes et des filles, de l'entrepreneuriat, de l'éducation et de la formation, et de la promotion de la jeunesse. Le multilinguisme y occupe une place importante, en tant que valeur

fondamentale des Nations Unies, notamment en ce qui concerne le maintien de la paix où la prise en compte de la diversité linguistique constitue une condition de l'efficacité des missions de terrain.

Le projet de résolution souligne la mobilisation de la Francophonie en faveur de la promotion de l'eau en tant qu'instrument de coopération, de l'énergie propre et durable pour tous, ainsi que dans le cadre de la lutte contre le terrorisme et du maintien de la paix.

À ce titre, il souligne la création, en octobre 2016, de l'Observatoire de maintien de la paix Boutros-Ghali qui constituera notamment un cadre pour les échanges entre experts et personnalités francophones issus de pays fournissant des contingents. Cet observatoire sera sans aucun doute un lieu d'échange et d'élaboration des bonnes pratiques et des outils de formation destinés au personnel appelé à être déployé dans l'espace francophone, en cohérence avec l'objectif de performance des opérations de maintien de la paix.

Le projet de résolution encourage également le renforcement des échanges et interactions, entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation internationale de la Francophonie, par le biais notamment du Groupe des ambassadeurs francophones à New York que j'ai l'honneur de présider.

Il souligne enfin l'engagement continu des pays francophones à soutenir les grands processus intergouvernementaux, dont notamment les débats et discussions sur le futur pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, ainsi que les préparatifs de la prochaine Conférence sur les océans.

Au nom du Gouvernement malgache et des États et gouvernements membres de l'OIF, je souhaite exprimer ma profonde gratitude à toutes les délégations, Membres de l'Organisation des Nations Unies, qui ont pris part activement à l'élaboration de ce projet de résolution et dont l'esprit de solidarité et de consensus permettront, j'ose l'espérer, son adoption par consensus.

**Le Président par intérim** : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/71/L.69, intitulé « Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation internationale de la Francophonie ».

J'informe l'Assemblée qu'à ce stade il n'est plus possible de se porter coauteur du projet via e-sponsorship.

Je donne maintenant la parole au représentant du Secrétariat.

**M. Nakano** (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : J'informe les délégations que depuis le dépôt du projet de résolution, outre ceux énumérés dans le document publié sous la cote A/71/L.69, les pays suivants s'en sont portés coauteurs : Albanie, Bosnie-Herzégovine, Cabo Verde, Cameroun, Congo, Finlande, Haïti, Lettonie, Liban, Monaco, Pologne, Portugal, Qatar, République centrafricaine, République de Moldova, République tchèque, Slovaquie, Suède, Thaïlande, Ukraine et Viet Nam.**Le Président par intérim** : Puis-je considérer que l'Assemblée générale décide d'adopter le projet de résolution A/71/L.69?

*Le projet de résolution A/71/L.69 est adopté (résolution 71/289).*

**Le Président par intérim** : Avant de donner la parole aux orateurs qui souhaitent expliquer leur vote, je rappelle aux délégations que les explications de vote sont limitées à 10 minutes et les délégations doivent prendre la parole de leur place.

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Azerbaïdjan.

**M. Musayev** (Azerbaïdjan) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je tiens à remercier la délégation malgache d'avoir dirigé avec talent les négociations sur la résolution qui vient d'être adoptée, intitulée « Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation internationale de la Francophonie » (résolution 71/289). Ayant participé activement aux négociations et adhéré au consensus sur ce texte, ma délégation voudrait faire les brèves observations suivantes.

L'Azerbaïdjan n'est pas membre de l'Organisation internationale de la Francophonie. Cependant, mon pays entretient des relations de partenariat avec la quasi-totalité de ses États membres. Nous coopérons de manière fructueuse avec plusieurs d'entre eux au sein de diverses organisations régionales. En Azerbaïdjan, nous nous employons tout particulièrement à multiplier les possibilités d'apprendre la langue française, à la fois en développant l'infrastructure éducative existante et en créant de nouveaux établissements d'enseignement. Dans ce cadre, conformément à l'initiative des Présidents azerbaïdjanais et français, un lycée français et une université franco-azerbaïdjanaise ont été ouverts à Bakou en 2014 et 2016, respectivement. En outre, l'Azerbaïdjan organise chaque année une journée de

célébration de la langue et de la culture françaises. En avril, nous avons organisé une série d'événements culturels dans le cadre du mois de la Francophonie et l'Université azerbaïdjanaise des langues est à cette occasion devenue membre de l'Agence universitaire de la Francophonie, un réseau mondial de plus de 850 universités réparties dans plus de 100 pays. En outre, un centre de la Francophonie a été créé au sein de cette même université.

Le rôle croissant des organisations établies sur la base des valeurs culturelles et linguistiques partagées de leurs États membres, à l'image de l'Organisation internationale de la Francophonie et du Conseil de coopération des États de langue turcique, rend nécessaire de renforcer la coopération qu'elles entretiennent avec l'ONU sur un vaste éventail de questions de préoccupation et d'intérêt communs. En ce qui concerne la résolution qui vient d'être adoptée, nous soulignons l'engagement ferme des États membres de l'Organisation internationale de la Francophonie en faveur de la paix et de la sécurité internationales, de la démocratie, des droits de l'homme, de l'état de droit, de la diversité linguistique et culturelle et de la promotion du dialogue entre les cultures. Dans ce contexte, le strict respect des normes et principes généralement reconnus du droit international, en particulier ceux relatifs à la souveraineté, à l'intégrité territoriale et à l'indépendance politique des États, revêt une importance considérable. Par conséquent, il est impératif que les forums régionaux ne soient pas utilisés à l'avantage politique de ceux qui violent de manière répétée le droit international, y compris le droit international humanitaire et le droit des droits de l'homme, défendent une culture d'impunité et tentent d'imposer une vision déformée d'un ordre fondé sur des règles. Nous sommes convaincus qu'un dialogue constant entre l'ONU et les organisations régionales, y compris l'Organisation internationale de la Francophonie, ainsi que le renforcement de leur coopération, conformément à la Charte des Nations Unies, au droit international et aux résolutions de l'ONU, contribueront effectivement à la paix, à la sécurité et au développement des différentes régions concernées et au-delà.

**Le Président par intérim** : Nous avons entendu le dernier orateur au titre des explications de position.

Nous allons maintenant entendre les déclarations faisant suite à l'adoption de la résolution 71/289.

**M. Mnatsakanyan** (Arménie) (*parle en anglais*) : Je tiens simplement à exprimer toute mon appréciation

et ma reconnaissance à la délégation malgache pour l'efficacité et le professionnalisme avec lesquels elle a mené les négociations. Je souhaite également remercier les membres de l'ONU d'avoir adopté par consensus la très importante résolution 71/289, sur les relations entre l'ONU et l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) dont l'Arménie est membre. Mon pays attend avec intérêt de travailler avec ses partenaires de l'OIF, tant au sein de l'ONU que dans d'autres instances.

**Le Président par intérim** : Conformément à la résolution 33/18 de l'Assemblée générale en date du 10 novembre 1978 et à sa décision 53/453 du 18 décembre 1998, je donne maintenant la parole à l'Observatrice de l'Organisation internationale de la Francophonie.

**M<sup>me</sup> Herdt** (Organisation internationale de la Francophonie) : Je voudrais, au nom de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), remercier les membres de l'Assemblée générale pour l'adoption, par consensus, de la résolution 71/289, portant sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation internationale de la Francophonie.

Ces remerciements sont ceux de S.E. M<sup>me</sup> Michaëlle Jean, Secrétaire générale de la Francophonie, et de l'ensemble de l'Organisation, espace de 84 États et gouvernements membres, répartis sur les cinq continents, dont 78 États sont Membres de l'ONU.

Nous nous félicitons de la collaboration particulièrement fructueuse entre nos deux organisations, et des actions conjointes qui sont menées au quotidien, sur le terrain. La résolution qui vient d'être adoptée reflète les valeurs que nous partageons, la compréhension commune que nous avons des défis majeurs à relever, et la disponibilité sans faille de l'OIF sur l'ensemble des grands dossiers internationaux. Face aux enjeux et aux urgences, la Francophonie se positionne en effet comme une force de proposition et d'action. Elle apporte toute sa contribution à la promotion de la vitalité des organisations multilatérales et de la diversité en leur sein, au développement durable, à la paix et à la sécurité internationale, au renforcement des capacités, ou encore à l'insertion professionnelle des jeunes.

Je voudrais exprimer notre gratitude à la fois au Président de la soixante et onzième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, S.E.M. Peter

Thomson, et au Secrétaire général, S.E.M. António Guterres, pour l'importance qu'ils attachent à la coopération entre nos deux institutions.

La délégation malgache, facilitatrice de ce projet de résolution, que je remercie vivement pour sa disponibilité constante et son engagement remarquable, a salué les développements récents et nombreux de la coopération entre l'ONU et l'OIF. Ceux-ci se nourrissent en effet des avancées enregistrées lors du dernier Sommet des chefs d'État et de gouvernement de la Francophonie tenu à Antananarivo, les 26 et 27 novembre 2016, qui, outre l'action politique de la Francophonie, a souligné la vigueur de sa diplomatie culturelle et économique.

Je voudrais enfin saluer la mobilisation et la solidarité du Groupe des Ambassadeurs francophones, qui contribue formidablement à la promotion des valeurs et des idéaux de la Francophonie au sein des Nations Unies, de même qu'à la réalisation de nos objectifs communs.

La résolution que l'Assemblée vient d'adopter est le reflet des efforts portés par l'OIF et l'ONU pour des actions mieux coordonnées et porteuses de solutions et de résultats toujours plus concrets pour les populations.

Je confirme ainsi à l'Assemblée l'entière disponibilité de l'Organisation internationale de la Francophonie à œuvrer au renforcement permanent de cette coopération.

**Le Président par intérim** : Nous avons entendu le dernier au titre de ce point de l'ordre du jour.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 126 j) de l'ordre du jour?

*Il en est ainsi décidé.*

**Points 19 et 73 de l'ordre du jour (suite)**

### **Développement durable**

#### **Les océans et le droit de la mer**

##### **a) Les océans et le droit de la mer**

##### **Projet de décision (A/71/L.62)**

**Le Président par intérim** : L'Assemblée générale va se prononcer sur le projet de décision A/71/L.62, intitulé « Accréditation et participation des organisations intergouvernementales à la Conférence des Nations Unies visant à appuyer la réalisation de l'objectif de développement durable no 14 : conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable ».

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite adopter le projet de décision A/71/L.62?

*Le projet de décision A/71/L.62 est adopté (décision 71/552 B).*

**Le Président par intérim** : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 19 et du point 73 a) de l'ordre du jour.

*La séance est levée à 10 h 55.*